

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

ORDRE DU JOUR :

- Informations
- Communication diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 Février 2016

- Affaires délibératives :

- **01/16 – Modification de la composition de la commission C3 – Sport, Culture, Animations, Associations.**
- **02/16 – Approbation du compte de gestion – Exercice 2015 – Budget Principal.**
- **03/16 – Examen du compte administratif – Budget Principal – Exercice 2015.**
- **04/16 – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015 – Budget Principal.**
- **05/16 – Approbation du compte de gestion – Exercice 2015 – Budget Annexe Bâtiment rue Cuénot.**
- **06/16 – Examen du compte administratif – Budget Annexe Bâtiment rue Cuénot – Exercice 2015.**
- **07/16 – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015 – Budget Annexe Bâtiment rue Cuénot.**
- **08/16 – Admissions en non valeur pour créances éteintes.**
- **09/16 – Modification du tableau des effectifs.**
- **10/16 – Recrutement d'un agent contractuel pour répondre à un besoin d'accroissement d'activité saisonnier.**
- **11/16 – Avenant N°1 aux marchés de fourniture de logiciels en mode hébergé – lot N°1 et réseaux d'accès – lot N°2.**
- **12/16 – Fonctionnement de l'aide aux loisirs.**
- **13/16 – Conventions d'interventions pour les animations des Nouvelles Activités Périscolaires – Année scolaire 2015-2016.**
- **14/16 – Dénomination de la Salle du Parc.**
- **15/16 – Subventions aux associations intervenant dans le domaine de la Solidarité.**
- **16/16 – Subvention UNICEF – Tremblements de terre en Equateur.**
- **17/16 – Subvention aux associations intervenant dans le domaine des sports, de la culture, des loisirs de la participation citoyenne et du jumelage.**
- **18/16 – Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes « Les Carrières ».**
- **19/16 – Règlement intérieur et tarifs de remboursement en as de dégradation de la salle « des Cailles Blanches ».**
- **20/16 – Autorisation d'un marché d'artisans, d'artistes et producteurs durant la fête des fraises.**
- **21/16 – Marché d'exploitation des installations thermiques – lot N°2 : équipements individuels – avenant N°6.**
- **22/16 – Sollicitation d'une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public Local – Première enveloppe consacrée aux grandes priorités.**
- **23/16 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.**
- **24/16 – Convention de partenariat entre le Comité de Meurthe et Moselle de la Ligue Nationale contre le Cancer et la commune de Maxéville « Espace sans tabac ».**
- **25/16 – Campagne de ravalement de façades et d'isolation acoustique.**

◆ Questions orales

PROCES-VERBAL –AUDIO- CONSULTABLE EN MAIRIE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, lui conférant délégation de certaines affaires prévues par l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Maxéville informe les membres du Conseil Municipal qu'il a :

- renoncé à exercer son droit de préemption sur les Déclaration D'Intention d'Aliéné (DIA) présentées par :

- Maître ANCEL Benoît, pour l'immeuble cadastré AI 186-188, enregistrement 16N0017.
- Maître MAYEUX Jean-François, pour l'immeuble cadastré AH 506-508, enregistrement 16N0018.
- Maître PIERSON Isabelle, pour l'immeuble cadastré AC 533, enregistrement 16N0019.
- Maître BAI Joël, pour l'immeuble cadastré AC 318, enregistrement 16N0020.
- Maître BODART Benoît, pour l'immeuble cadastré AR 92, enregistrement 16N0021.
- Maître CHONE Sandrine, pour l'immeuble cadastré AE 461, enregistrement 16N0022.
- Maître BERNEL Julien, pour l'immeuble cadastré AC 461, enregistrement 16N0023.
- Maître DRAPIER Clotilde, pour l'immeuble cadastré AB 36, enregistrement 16N0024.
- Maître MARTIN Yves, pour l'immeuble cadastré AB 270-279, enregistrement 16N0025.

.../...

-2-

- signé :

- La convention entre la Ville de Maxéville et l'UFCV à propos de la prise en charge financière des coûts de formation BAFA d'une jeune Maxévilloise.

- décidé :

- De maintenir le barème relatif aux participations communales de garde périscolaire pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

La tarification spécifique pour les activités qui seront proposées pour les jeunes Maxévillois durant la période des vacances scolaires de printemps du 4 au 15 avril 2016.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DIFFERENTES COMMISSIONS
MUNICIPALES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération du 17 avril 2014, portant création et constitution des différentes commissions municipales.

Exposé des motifs :

Lors de l'installation de Monsieur Jean-Paul GARNAUD, au sein du conseil municipal en date du 22 mai 2015, il a exprimé sa volonté de se désolidariser du groupe « Vivre Maxéville avec Henri BEGORRE » tout en restant « membre indépendant » au sein de conseil municipal.

Les différentes commissions ont été créées par délibérations du 17 avril 2014, leur composition respecte le principe de la représentation proportionnelle tout en permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé que Monsieur Jean-Paul GARNAUD soit désigné pour remplacer Madame Martine BOCOUM, au sein de la commission C3 – Sport, Culture, Animations, Associations.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2015

Rapporteur : Martine BOCOUM

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires et techniques de l'exercice 2015,
Vu le compte administratif 2015 dressé par M. CHOSEROT, Maire de Maxéville,*

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisées par le Trésorier Principal de Maxéville et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier Principal a transmis à la commune, par voie dématérialisée, son compte de gestion avant le 1^{ER} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Principal,

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 9 mai 2016, il est proposé que :

- Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Trésorier Principal de Maxéville pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, par :

29 voix pour,
00 voix contre,
00 abstentions.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents: 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget Principal - EXERCICE 2015

Rapporteur : Martine BOCOUM

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,
 Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires et techniques de l'exercice 2015,*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RICCI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	1.515.135,28 €	11.062.035,10 €	12.577.170,38 €
DÉPENSES	1.641.866,53 €	9.870.834,25 €	11.512.700,78 €
RÉSULTAT N-1	- 73.045,97 €	687.785,14 €	614.739,17 €
solde d'exécution	- 199.777,22 €	1.878.985,99 €	1.679.208,77 €
restes à réaliser			
recettes	82.550,00 €		82.550,00 €
dépenses	266.545,74 €		266.545,74 €
Solde	- 183.995,74 €		- 183.995,74 €
RESULTAT CUMULE	- 383.772,96 €	1.878.985,99 €	1.495.213,03 €

.../...

2. adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme ci-dessus, par
24 voix pour,
00 voix contre,
05 abstentions

(Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

Après avis favorable de la commission Finances, qui s'est réunie en date du 09 mai 2016.

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE – 05 Abstentions

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de **MAXEVILLE** convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de **M. Christophe CHOSEROT (Maire)**, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,

Vu le compte administratif 2015 dressé par M. CHOSEROT, Maire de la ville de Maxéville,

Vu la délibération en date du 25 mars 2016 portant sur la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2015,

Exposé des motifs :

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement (cette opération d'ordre budgétaire est réalisée par l'émission d'un titre de recette au compte 1068),
- le solde en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit en report à la section de fonctionnement.

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2015, un solde débiteur de **383.772,96 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2016,

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2015, excédentaire de **1.878.985,99 €**

.../...

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 9 mai 2016, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- en réserve en section d'investissement (couverture du besoin de financement (compte 10) : **383.772,96 €**
- en report en section de fonctionnement (compte 002) : **1.495.213,03 €**

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

—————

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « BATIMENT RUE CUENOT » - EXERCICE 2015

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu le budget primitif « Bâtiment rue Cuénot » de l'exercice 2015,

Vu le compte administratif du budget annexe « Bâtiment rue Cuénot » 2015 dressé par M. CHOSEROT, Maire de Maxéville,

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier Principal de Maxéville et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe « Bâtiment rue Cuénot ».

Monsieur le Maire précise que le Trésorier Principal a transmis à la commune, de façon dématérialisée, son compte de gestion avant le 1^{ER} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe « Bâtiment rue Cuénot » de Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville, et du compte de gestion du Trésorier Principal,

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 9 mai 2016, il est proposé que :

- Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Trésorier Principal de Maxéville pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, par :

29 voix pour,
00 voix contre,
00 abstentions.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE « Bâtiment rue Cuénot »

Rapporteur : Martine BOCOUM

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,
 Vu le budget primitif de l'exercice 2015 et la décision budgétaire modificative,*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RICCI, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	487.263,63 €	886.374,91 €	1.373.638,54 €
DEPENSES	488.895,03 €	746.676,73 €	1.235.571,76 €
RESULTAT N-1	-128.319,08 €		-128.319,08 €
solde d'exécution	- 129.950,48 €	139.698,18 €	9.747,70 €
restes à réaliser			
recettes			0,00 €
dépenses	9.747,70 €		9.747,70 €
Solde	9.747,70 €		9.747,70 €
RESULTAT CUMULE	- 139.698,18 €	139.698,18 €	00,00 €

.../...

2. adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme ci-dessus, par
28 voix pour,
00 voix contre,
01 abstention.

(Monsieur Christophe CHOSEROT ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 09 mai 2016.

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE – 01 Abstentions

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 – BUDGET
ANNEXE « BATIMENT RUE CUENOT »**

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe « Bâtiment rue Cuénot » dressé par Monsieur Christophe CHOSEROT, Maire de Maxéville,

Vu la délibération en date du 25 mars 2016 portant sur la reprise anticipée du résultat,

Exposé des motifs :

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement (cette opération d'ordre budgétaire est réalisée par l'émission d'un titre de recette au compte 1068),
- le solde en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit en report à la section de fonctionnement.

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2015, un solde débiteur après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2016, d'un montant de 139.698,18 €.

.../...

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2015 excédentaire de **139.698,18 €**.

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 09 mai 2016, il est proposé :

- d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement du budget annexe – exercice 2015 en section d'investissement (compte 1068) soit **139.698,18 €**

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

—————

ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Martine BOCOUM

Exposé des motifs :

Conformément :

- à l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Nancy en date du 24 février 2016,
- à l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Nancy en date du 17 novembre 2014 ;

le Centre des Finances Publiques de Maxéville nous demande d'admettre en non valeur une dette en principal d'un montant total de 127,25 € qui concerne des factures périscolaires des exercices 2014 à 2016 et une dette en principal d'un montant total de 95,75 € qui concerne des factures de cantine.

Décision :

Après avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie en date du 9 mai 2016, il vous est demandé :

- d'admettre en non valeur la somme de 223,00 € au budget de la commune.

La dépense sera imputée au compte 6542 « créances éteintes ».

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

48-2016

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
conseillers :
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
27
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre _____ de

en exercice : 29
présents :

votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La convocation a été affichée le treize mai 2016.**

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

—————

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs.

Exposé des motifs :

Pour permettre la nomination d'un agent lauréat de la promotion interne au grade de chef de service de la police municipale, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il vous est proposé au **1^{er} juin 2016** de :

- Créer un poste de chef de service de police municipale (348/576) à temps complet

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du lundi 09 mai 2016, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs au 1^{ier} juin 2016.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR REpondre A UN BESOIN D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIER

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3.

Exposé des motifs :

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre saisonnier, il est nécessaire de recruter dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, un agent contractuel à temps plein pour renforcer l'équipe espaces verts pour la période du 06/06/2016 au 28/08/2016 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut/majoré : 340/321).

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 09 mai 2016, il vous est proposé :

.../...

- De recruter un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 06/06/2016 au 28/08/2016 inclus sur la base indiciaire du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut/majoré : 340/321),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE FOURNITURE DE LOGICIELS EN MODE
HEBERGE (LOT N° 1) ET RESEAUX D'ACCES (LOT N° 2)**

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie en date du 28 avril 2016.

Exposé des motifs :

La Municipalité de Maxéville a confié à un prestataire externe la gestion et l'exploitation au quotidien du parc de serveurs et postes informatiques qu'elle utilise pour fournir à ses agents l'accès aux applicatifs informatiques nécessaires à leurs activités. La prestation inclut notamment :

- la mise à disposition de l'ensemble des matériels (postes de travail, serveurs, équipements télécoms),
- des liaisons télécoms inter sites et vers le site d'hébergement du prestataire,
- des licences pour l'usage des logiciels spécifiés,
- des prestations d'accompagnement de l'ensemble, y compris un service de "Hotline" accessible par les agents municipaux en cas de dysfonctionnements.

Dans la perspective de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un audit de nos installations informatiques et téléphoniques - dans le cadre du processus de mutualisation engagé entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy et ses communes, accentué par les récentes évolutions législatives - et compte tenu de la nécessité de garantir à la collectivité une offre de service opérationnelle et performante, le présent avenant a pour objet de prolonger de 7 mois la durée des marchés suivants passés avec la société ADISTA qui arrivent à terme le 8 juillet 2016, soit jusqu'au 8 février 2017 :

- lot n° 1 : fourniture de logiciels en mode hébergé,
- lot n° 2 : réseaux d'accès.

En ce qui concerne le lot n° 3 – fourniture et maintenance des postes de travail : la société ADISTA a mis à disposition de la ville de Maxéville 68 postes de travail (PC + clavier + souris) pour une durée de quatre années.

L'amortissement du matériel informatique étant de courte durée soit \pm 3 ans, la société ADISTA a décidé de céder gratuitement les 68 postes de travail à la ville de Maxéville à compter du 9 juillet 2016. La durée du lot n° 3 n'est donc pas prolongée.

Les prix unitaires des lots 1 et 2 restent inchangés.

S'agissant de marchés à bons de commande, sans mini ni maxi, l'estimation de la dépense pour chacun des 2 lots s'élève, pour la période du 8 juillet 2016 au 8 février 2017, à environ 44.368 € HT pour le lot n° 1 + entre 200 et 300 € HT de consommation de téléphonie IP par mois et à 10.309 € HT pour le lot n° 2.

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 9 mai 2016 il vous proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 aux marchés précités.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

FONCTIONNEMENT DE L'AIDE AUX LOISIRS

Rapporteur : Emmanuelle COLLET

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 3 mars 1998, 27 février 2002, 16 mars 2009, 29 mars 2009, du 9 avril 2011 et 17 juin 2011 fixant les modalités de participation communales aux aides aux loisirs et aux vacances et les principes de tarification des services périscolaires.

Exposé des motifs :

L'aide aux loisirs, mise en place en 1989, est un dispositif qui poursuit un triple objectif :

- faciliter la pratique des activités de loisirs pour les jeunes Maxévillois,
- permettre le développement des activités associatives locales,
- viser à corriger les inégalités face à l'accès aux pratiques de loisirs par la prise en charge au prorata du quotient familial d'une partie du coût de l'inscription à une activité.

Au cours de cette saison 2015/2016, 344 jeunes Maxévillois ont bénéficié de l'Aide aux Loisirs pour un montant, au 21 avril 2016, de 26 846.50 euros. La municipalité souhaite maintenir ce dispositif selon les 4 critères suivants :

- la prise en charge du coût de l'activité est limitée à un maximum de 200€ pour une activité par personne pour une période correspondant à une année scolaire soit du 1^{er} septembre au 31 août,
- la prise en charge est calculée en fonction des quotients familiaux et en plafonnant au quotient de 999,

.../...

- l'aide aux loisirs est destinée aux jeunes Maxévillois de 0 à 25 ans révolus,
- une participation financière à l'activité d'un montant incompressible de 8€ est laissée à la charge des adhérents. Ce montant est versé directement par l'adhérent à l'association.

L'aide aux loisirs sera versée principalement aux associations Maxévilloises et aux associations dont l'activité ou la discipline n'est pas proposée par une association Maxévilloise.

Exception pour les jeunes Maxévillois adhérents dans une structure extérieure pour cette saison 2015/2016 et ayant bénéficié de l'aide aux loisirs : ils pourront continuer à la percevoir au cours des prochaines saisons à condition de rester licenciés ou adhérents au sein de l'association actuelle.

L'absence de catégorie au sein d'un club Maxévillois, le niveau de jeu ou de pratique ne sont pas des critères recevables pour bénéficier de l'aide aux loisirs.

De même l'aide aux loisirs n'est pas attribuée pour des activités effectuées dans des établissements privés, structurés en société comme les clubs de remise en forme notamment.

La procédure pour le paiement des aides aux loisirs est la suivante :

- la famille transmet au Pôle Educatif et service aux habitants un devis complété et signé par le Président de l'association,
- la Ville adresse un bon de participation communale ou motive son refus à la famille. En cas d'acceptation, la famille transmet le bon de participation à l'association,
- l'association fait parvenir à la mairie une facture en indiquant les noms des adhérents concernés,
- à la réception de ces documents la ville procède au versement du montant de l'aide aux loisirs à l'association concernée.

L'aide aux loisirs est accordée pour une activité pratiquée régulièrement au cours d'une année scolaire, soit une période de référence comprise entre le 1^{er} septembre (année n) et le 31 août (année n+1). C'est pourquoi le délai de réception de l'ensemble des demandes d'aides aux loisirs par les familles est fixé au 31 décembre de l'année civile en cours (année n).

Avant le 31 août, chaque association devra informer la Ville de l'absence répétée ou de l'abandon d'un adhérent à une pratique pour laquelle la famille a bénéficié de l'aide aux loisirs. S'il est constaté que l'adhérent n'est pas assidu à la pratique, la Ville se réserve le droit de ne pas octroyer cette aide l'année suivante.

Tableau récapitulatif de la prise en charge du coût des activités

Quotient familial	Prise en charge du coût de l'activité Dans la limite de 200€ pour une activité par personne sur la période
0 – 400	100%
401 – 600	75%
601 – 800	50%
801 - 999	25%

Le quotient familial, selon un barème arrêté par la CAF, est mis à jour chaque année au 1^{er} janvier.

Décision :

Après avis favorable de la commission Education, Jeunesse qui s'est réunie le 4 mai 2016, il vous est demandé :

- d'approuver le mode de fonctionnement de l'aide aux loisirs tel qu'il est défini ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

CONVENTIONS D'INTERVENTIONS POUR LES ANIMATIONS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La Ville de Maxéville a fait le choix, depuis la rentrée 2014, de mettre en place gratuitement les Nouvelles Activités Périscolaires dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Plusieurs prestataires sont sollicités pour animer ces activités de natures différentes : littérature jeunesse, initiation aux arts du cirque, découverte des sciences, danses, écriture rythmique, découverte de la magie, initiation aux échecs, etc. :

- association « Amitiés Franco-Chinoises »,
- association AnglaisPro.

Ceux-ci assureront l'animation d'ateliers pour les enfants des écoles élémentaires de la commune en mettant à disposition des intervenants spécialisés.

Les modalités d'interventions de ces animations, dont les coûts horaires sont précisés dans chacune des conventions conclues pour l'année scolaire 2015/2016 (du 18 avril au 4 juillet 2016).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse qui s'est réunie le 4 mai 2016, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville et les prestataires suivants :
 - o L'association « Amitiés Franco-Chinoises »,
 - o L'association AnglaisPro.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

DÉNOMINATION DE LA SALLE DU PARC

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

Afin de rendre hommage à Monsieur Daniel JACOB, décédé le 21 août 2014, la Municipalité propose de nommer la salle de restauration du parc de l'hôtel de Ville, en salle de restauration « Daniel JACOB ».

Actuellement, cette salle dédiée à la restauration scolaire, ne porte pas de nom.

Monsieur Daniel JACOB a été responsable du service « Jeunesse Animation Sports » de la Ville de Maxéville de 2000 à 2007, conseiller municipal de 2008 à 2014, président et créateur de l'association Max InterGénération (M.I.G).

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse qui s'est réunie en date du 4 mai 2016, il vous est proposé :

- De dénommer la salle de restauration du parc de l'hôtel de Ville, en salle de restauration « Daniel JACOB ».

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE

Rapporteur : Romain MIRON

Vu la loi 87-571 du 23 Juillet 1987 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des régions, des départements, des communes,

Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Exposé des motifs :

Subvention de fonctionnement

La Ville de Maxéville soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la solidarité, du développement économique et de la cohésion sociale. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur de la solidarité, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques développées lors du débat d'orientation budgétaire et du budget autour du développement social local. Ce dernier consiste en la mise en œuvre d'une dynamique autour du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques, et l'encouragement d'initiatives.

Ce mode d'action complémentaire des pratiques du travail social plus centrées sur l'individu, se veut territorial, partenarial et citoyen (sur la base de projets répondant aux besoins des habitants). Il doit être adapté aux besoins des populations sur le territoire et se développer en lien avec le réseau des partenaires ancrés sur les quartiers.

Ainsi, les demandes financières des associations doivent donc répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention.

Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision :

- Les critères liés au contenu de l'action permettent de s'assurer de l'intérêt et de la qualité des propositions, de leur caractère innovant, de leur diversité.
- Les critères liés au public veillent à ce que le projet constitue un apport à la vie locale, aux populations, à la cohésion territoriale et sociale, à l'articulation avec les autres partenaires du territoire.
- Les critères économiques doivent assurer le caractère professionnel du projet, sa viabilité et sa solidité, et son équilibre économique (notamment avec prise en compte des co-financements).

La ville de Maxéville apporte donc chaque année un soutien financier aux associations intervenant dans le domaine de la solidarité ; soit par des subventions directes ; soit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020.

Contrat de ville

D'autre part, la ville de Maxéville apporte chaque année un soutien financier aux associations intervenant dans le domaine de la cohésion sociale dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 qui, contractualisé entre l'Etat et les collectivités territoriales vise un développement équilibré des territoires.

Il poursuit des objectifs déclinés en un plan d'action à destination des populations et des quartiers en difficultés, autour de 3 piliers répondants à des enjeux d'équité, de solidarité, d'attractivité et de mixité :

- assurer, conforter et encourager le lien social,
- améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie,
- accompagner et conforter l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle.

Ces objectifs et plan d'action concernent, pour la Ville de Maxéville, les territoires prioritaires du Plateau de Haye, qui présentent la particularité d'être des territoires intercommunaux, et de ce fait d'avoir certains objectifs en commun avec les communes voisines de Nancy et Laxou.

Il vise ainsi à promouvoir une programmation d'actions opérationnelles, de suivi et d'évaluation développées par thématiques et territoires, écrit et partagé avec les partenaires (notamment via des co-financements et la mise en place d'effets levier).

.../...

Il est ainsi proposer de soutenir les structures associatives comme suit :

Emploi / Insertion professionnelle

<u>ASSOCIATIONS</u>	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	Fonctionnement (imp. 6574 - 90)	Contrat de ville (imp. 6574 -523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 90)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
ARCADES : - Accompagnement socioprofessionnel / action d'orientation approfondie - Chantiers d'insertion second œuvre du bâtiment - Chantiers d'insertion services à la personne	16 000 €		Pas de demande		
		15 000 €	15 000 €		15 000 €
ARTICOM			2 000 €	2 000 €	
Imagine - fonctionnement			6 000€		3 000€
Infosel – Chantiers d'insertion		9 000 €	15 000 €		6 000 €
Jeunes et Cité – lutte vs exclusion		7 000 €	7 000 €		7 000 €
TOTAL	16 000 €	31 000 €	45 000 €	2 000 €	31 000 €

Actions sociales locales

<u>ASSOCIATIONS</u>	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 -523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Amitiés Tsiganes		500 €	1 000 €		500 €
Centre Social CAF « La Clairière »	10 000 €		10 000 €	10 000 €	
Association des utilisateurs du CS CAF « La Clairière »					
- « Apprendre pour Agir »		1 000 €	1 400 €		1 000 €
- Bien sous son toit, mieux dans sa vie		400 €	500 €		400 €
- Dialogue interculturel et citoyenneté			500 €		
- Intégration et prise en charge des enfants porteurs de handicap			200 €		
- horizons femmes		250 €	250 €		250 €
- Accompagnements parents		200 €	Pas de demande		
- Santé au quotidien		1 000 €	1 000 €		1 000 €

ASSOCIATIONS	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Buisson Ardent:					
- Fonctionnement	3 000 €		3 000 €	3 000 €	
- FLE		1 300 €	1 300 €		1 300 €
- Accompagnement famille		200 €	Pas de demande		
- Accueil de loisirs des 5-12 ans			200 €		
- CLAS - accompagnement scolaire du primaire au lycée			586 €		
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :					
- Permanences juridiques	3 400 €		3 500 €	3 400 €	
CRIL (Centre de Ressources sur l'illettrisme) :					
- Défis de l'écriture		300 €	300 €		300 €
- se réapproprier savoirs. de base		300 €	400 €		300 €
- apprendre le français			500 €		
- accéder au livre sous toutes ses formes			300 €		
- Accéder aux droits grâce à une meilleure maîtrise des savoirs de base		200 €	200 €		200 €
Fonds d'aide aux jeunes	1 600 €		1 600 €	1 600 €	
Franças :					
- Du lien entre les différentes générations		500 €	500 €		500 €
- Espace de vie solidaire CLB		4 000 €	4 000 €		Délibération CM du 25 février 2016
Grand Sauvoy					
- Actions culturelles dans la cité		2 000 €	Pas de demande		
GIP PJJ (Groupement d'intérêt public Protection Judiciaire de la Jeunesse) – opération Argent de poche		6 500 €	6 500 €		6 500 €
Jeunes et Cité :					
- Accompagnement éducatif		4 000 €	4 000 €		4 000 €
- Soutien à la parentalité		6 000 €	6 000 €		Budget CDE
Banque Alimentaire	300 €		400 €	300 €	
Les Restos du Cœur	1 700 €		1 700 €	1 700 €	

<u>SSOCIATIONS</u>	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Secours Catholique	2 600 €		2 600 €	2 eme session	
Secours populaire français	400 €		1 000 €	400 €	
Solidarité CLB	800 €		Pas de demande		
Soupe aux sans abris	2 800 €		Pas de demande		
Tricot couture services		2 800 €	2 800 €		2 800 €
TOTAL	26 600 €	31 450 €	56 236 €	20 400 €	19 050 €

Prévention de la délinquance et de la récidive

<u>ASSOCIATIONS</u>	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 523)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
LE DIDELOT	500 €		2 000 €	500 €	
Association DEDALE - Développement Des Activités de Loisirs et d'Education	500 €		2 000 €	500 €	
TOTAUX	1 000 €		4 000 €	1 000 €	

Logement

<u>ASSOCIATIONS</u>	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Confédération du Logement et du Cadre de Vie	100 €		150 €	100 €	
Confédération Générale du Logement :					
- Fonctionnement association	100 €		100 €	100 €	
- Les ateliers du locataire		2 500 €	3 000 €		2 500 €
Mmh – défi propreté			1 000 €		700 €
SERVAPRO			3 000€		2 eme session
TOTAL	200 €	2 500 €	7 250 €	200 €	3 200 €

Anciens Combattants

ASSOCIATIONS	subventions versées 2015		Propositions 2016		
	fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	Fonctionnement (imp. 6574 - 025)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Association des Mutilés et Combattants	280 €		500 €	280 €	
TOTAL	280 €		500 €	280 €	

Santé

ASSOCIATIONS	Subventions versées 2015		Propositions 2016		
	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
ABSMEH - Association des Bibliothèques et des Sonothèques des Malades en Etablissements Hospitaliers	100 €		100 €	100 €	
ADDOTH – Association Départementale pour le Don d'Organe et de Tissus Humains	100 €		200 €	100 €	
AEIM - Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux			100 €		
A.F.H. – Association Française des Hémophiles	100 €		Pas de demande		
AFTC - Assoc. des Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés - Ateliers goûters solidaires et jardin pédagogique sur le quartier des Aulnes	1000 €		1 500 €	400 €	
		500 €	3 600 €		600 €
Association des Donneurs de sang Maxéville CLB			600 €	600 €	
AFM Téléthon			?		
AFSEP – Ass. Française des sclérosés en plaques			?		
APF – Association des Paralysés de France			?		
Association des jeunes filles sourdes pour le développement du burkina			?		

.../...

ASSOCIATIONS	Subventions versées 2015		Propositions 2016		
	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	fonctionnement (imp. 6574 - 512)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
Association Symphonie	200 €		500 €	200 €	
GIHP – Groupement pour l'insertion des personnes handicapées			500 €	150 €	
Médecins du Monde	250 €		750 €	250 €	
Rire Médecin	100 €		105 €	105 €	
SOS Amitiés Nancy Lorraine	230 €		300 €	230 €	
TOTAL	2 080 €	500 €	8 255 €	2 135 €	600 €

Seniors

ASSOCIATIONS	Subventions versées 2015		Propositions 2016		
	fonctionnement (imp. 6574 - 61)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)	Montant sollicité	fonctionnement (imp. 6574 - 61)	Contrat de ville (imp. 6574 - 523)
1 toit 2 générations	500 €		500 €	500 €	
Réseau Gérard CUNY	213 €		213 €	213 €	
TOTAL	713 €		713 €	713 €	
TOTAL	46 873 €	65 450 €	121 954 €	26 728 €	53 850 €

A noter, au niveau des demandes financières, que la ville de Maxéville sollicite également les partenaires du Contrat de ville pour les actions suivantes :

Actions	Subventions sollicitées		Estimation des moyens mis à disposition par la ville de Maxéville
	Etat	Communauté Urbaine du Grand Nancy	
Histoire de Lire	3 000€		13 250€
Forum emploi	1 500€	1 000 €	1 650€
Chef de projet politique de la ville	10 000€		30 000€
Actions Santé 2016	3 000€	3 000€	11 000€
Sport Seniors	1 400€	1 400€	1 980€
Référent Gens du Voyage	10 000€	10 000€	15 500€
Chantiers Jeunes	3 000€		4 300€

Décision :

Après avis favorable de la commission Solidarité, Seniors, Développement Economique, qui s'est réunie le 10 mai 2016, il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires institutionnels du contrat de ville pour l'octroi de subventions et signer toutes pièces relatives aux projets déposés pour la ville de Maxéville,
- D'approuver le versement des subventions aux Associations conformément aux tableaux ci-dessus pour un montant total de **80 578 €**

Pour mémoire, les subventions ne sont versées que lorsque les dossiers de demandes ont été finalisés et, selon le montant, éventuellement en deux versements.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SUBVENTION UNICEF – TREMBLEMENTS DE TERRE EN EQUATEUR

Rapporteur : Romain MIRON

Exposé des motifs :

Un séisme majeur de magnitude 7,8 a frappé la côte ouest du Nord de l'Equateur, en Amérique Latine, le plus dévastateur depuis près de 30 ans, avec un bilan humain lourd (plus de 600 morts et 12 000 blessés) et des dégâts considérables.

Ce séisme a été suivi de plus de 700 répliques dont les deux plus importantes étaient de magnitude 6.

La gestion de telles catastrophes nécessite concertation et coordination afin de déterminer les actions prioritaires à mener, et suivre la bonne utilisation des fonds.

L'UNICEF a lancé un appel aux dons afin de venir rapidement en aide aux populations. Son action s'adresse principalement aux enfants et leurs familles.

Les équipes de l'UNICEF sont déjà présentes et mobilisées sur place pour évaluer la situation des enfants. L'UNICEF travaille en permanence pour venir en aide aux enfants, grâce à des tentes, de l'eau potable, des kits d'hygiène, du matériel médical et un soutien psychosocial pour aider les enfants à se remettre de ce drame.

Au vu du caractère préoccupant et d'urgence pour venir en aide aux victimes, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle en faveur de la population d'Equateur.

Décision :

Après avis favorable de la Commission Solidarité, Seniors, Développement économique qui s'est réunie le 10 mai 2016, il vous est demandé :

- D'approuver le versement d'une subvention de 500 euros en faveur de la population d'Equateur.
Cette subvention sera versée à UNICEF France - 3 rue Duguay-Trouin – 75282 Paris Cedex06

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES
SPORTS, DE LA CULTURE, DES LOISIRS, DE LA PARTICIPATION
CITOYENNE ET DU JUMELAGE**

Rapporteur : Annie DELRIEU

Vu la loi n° 87-571 du 13/07/87 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes,

Vu la circulaire du 15/01/88 régissant les rapports avec les associations bénéficiaires de financements publics,

Vu la circulaire du 01/02/88 relative au suivi des activités des associations subventionnées,

Vu la loi du 29/01/93 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014,

Considérant l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

Exposé des motifs :

Subvention de fonctionnement

Les acteurs associatifs, qu'ils soient bénévoles ou salariés, jouent un rôle majeur dans la vie de notre commune.

.../...

Les actions qu'ils portent, leur implication dans les manifestations communales, le relais qu'ils assurent auprès de la population participent à créer l'indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur notre territoire.

Pour ces raisons, la ville de Maxéville soutient le travail des associations qui œuvrent sur son territoire, en direction des maxévillois, dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

Ce soutien se concrétise de plusieurs façons :

- des mises à disposition de locaux
- une aide technique et un soutien logistique,
- une aide financière sous la forme de subventions de fonctionnement.

Pour définir le montant des subventions, la ville de Maxéville a été très attentive aux projets des associations et à leur inscription sur le territoire, à leurs besoins mais aussi au nombre d'adhérents et plus particulièrement au nombre de maxévillois et de jeunes touchés.

Contrat de Ville 2015-2020

D'autre part, la ville de Maxéville apporte chaque année un soutien financier aux associations intervenant dans le domaine de la cohésion sociale dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 qui, contractualisé entre l'Etat et les collectivités territoriales vise un développement équilibré des territoires.

Il poursuit des objectifs déclinés en un plan d'action à destination des populations et des quartiers en difficultés, autour de 3 piliers répondants à des enjeux d'équité, de solidarité, d'attractivité et de mixité :

- assurer, conforter et encourager le lien social,
- améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie,
- accompagner et conforter l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle.

Ces objectifs et plan d'action concernent, pour la Ville de Maxéville, les territoires prioritaires du Plateau de Haye, qui présentent la particularité d'être des territoires intercommunaux, et de ce fait d'avoir certains objectifs en commun avec les communes voisines de Nancy et Laxou.

Il vise ainsi à promouvoir une programmation d'actions opérationnelles, de suivi et d'évaluation développées par thématiques et territoires, écrit et partagé avec les partenaires (notamment via des co-financements et la mise en place d'effets levier).

Nous vous proposons de soutenir les structures associatives comme suit :

Associations	subvention 2016	
	Fonctionnement	Contrat de ville (imputation 6574 - 523)
ASSOCIATIONS DE LOISIRS		
Atelier de dentelles campobovidiennes	100 €	
ASAE Francas	800 €	
Les « Du Jardin »	2 000 €	
Le Cercle des arts	800 €	
Le Club aquariophile du Champ-le-Bœuf	1 000 €	
Le Club des Anciens du Haut du Lièvre	250 €	
FALC	100 €	
De fil en aiguille	100 €	
Flore 54	-	400€

.../...

Associations	subvention 2016	
	Fonctionnement	Contrat de ville (imputation 6574 - 523)
ASSOCIATIONS DE LOISIRS		
Foyer de l'amitié	500 €	
Les Jardins de Maxéville	2 000 €	
Jeunes et cités : Projet : séjour VVV	-	4 000€
KTS Production	2 000 €	
Max'Inter-Génération	800 €	
MJC Massinon	130 000 €	
Projet : Ca bouge en bas de chez toi		400€
Projet : Lutte contre la fracture numérique		Valorisation de la subvention de fonctionnement
Projet : Chantier culturel & séjour		
Projet : Ministère des rêves		
Projet : Stages de disciplines croisées		
MJC HDL	-	
Projet : Festivit'Haye		Report en 2 ^{ème} session – attente des éléments de bilan 2015
Projet : Le multimédia et les NTIC comme support de la médiation		0€
Prévention routière 54	100 €	
Total associations de Loisirs	140 550 €	4 800€
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
APEM : Percussion à tous les étages	-	600€
CLAVE :	-	
Projet : atelier de photo 3D		500€
Projet : documentaire vidéo		1 000€
Compagnie d'Urgence 2	1 000 €	
Cubi Production (festival Michtô)	7 000 €	
Petits Débrouillards Grand Est		5 000€
Projet : Engage-Toi dans le Grand Nancy	9 000 €	
Projet : New Town 2016		
Le Potager Moderne	1 000 €	

.../...

ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Radio Caraïbes		
Projet : L'Echo des quartiers		
Projet : RCN et l'emploi	-	1 500€
Projet : RCN la santé et l'accès aux soins		
Projet : Culture et Réussite Éducative par la langue		
Université de Lorraine (Préau des Arts)	7 000 €	
Total associations culturelles	25 000 €	8 600€
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Alérion Tennis Parc	1 500 €	
AS Maxéville Handball	7 000 €	
Association Laxovienne de Billard	400 €	
Cyclo Loisirs Maxéville Lorraine	400 €	
Gymnastique Volontaire du Champ-le-Bœuf	100 €	
Karaté Form	800 €	
Max Meeting	-	
Maxéville Aïkido Diffusion	150 €	
Maxéville Football Club	11 000 €	
Maxéville Nancy Volley	7 000 €	
Stanislas Moto Club	500 €	
Total associations sportives	28 850 €	
ASSOCIATIONS PARTICIPATIONS CITOYENNE ET JUMELAGE		
Les Amis de Thilogne	700 €	
L'Atelier du Vélo	500 €	
Total associations participation citoyenne et jumelage	1 200 €	

Décision :

Après avis favorable de la commission Sport, Culture, Animations et Associations qui s'est réunie en date du 29 avril 2016 il vous propose :

- d'approuver le versement des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou avenants éventuels aux projets déposés par les associations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 – comptes 6574

VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE – 4 Abstentions

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

—————

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES LES CARRIERES

Rapporteur : Annie DELRIEU

Exposé des motifs :

La salle des fêtes Les Carrières, située aux abords du parking du Zénith, est ouverte depuis le mois de décembre 2013. Elle est destinée à un public familial et associatif pour l'organisation de repas, réceptions ou manifestations festives.

Il est proposé de réajuster certains points du règlement intérieur, au regard des retours des agents et des usagers.

Le présent règlement (document présenté en annexe) est communiqué lors de la réservation de la salle, à tous les locataires et utilisateurs de la salle des fêtes avec effet immédiat.

Décision :

Après avis favorable de la commission Sport, Culture, Animations et Associations qui s'est réunie en date du 29 avril 2016, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la salle des fêtes de Maxéville.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE
 DEGRADATION DE LA SALLE DES CAILLES BLANCHES**

Rapporteur : Annie DELRIEU

Exposé des motifs :

L'ancienne école des cailles blanches, récemment aménagée, est proposée aux particuliers et aux associations qui souhaitent organiser des repas à faible nombre à partir du mois de juin 2016.

Une salle pouvant accueillir 40 personnes assises ou 70 debout, sera mise à disposition au sein de l'école pour cet usage.

Un équipement succinct de cuisine permettra aux usagers de réchauffer leurs repas ou collations.

Le présent règlement (document présenté en annexe) est communiqué lors de la réservation de la salle, à tous les locataires et utilisateurs de la salle des Cailles Blanches avec effet immédiat.

Les tarifs proposés pour le remboursement du matériel en cas de dégradation ou vol sont les suivants :

Dénomination	Tarifs
Badge	50 €
Plaque vitrocéramique	190 €
Four	400 €
Frigo	400 €
Congélateur	300 €
Table	100 €
Chaise	30 €

Décision :

Après avis favorable de la commission Sport, Culture, Animations et Associations qui s'est réunie en date du 29 avril 2016, il vous est proposé :

- De voter les tarifs de remboursement en cas de dégradation proposés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la salle des Cailles Blanches.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

59-2016

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de **MAXEVILLE** convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe **CHOSEROT (Maire)**, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

AUTORISATION D'UN MARCHÉ D'ARTISANS, D'ARTISTES ET PRODUCTEURS DURANT LA FÊTE DES FRAISES

Rapporteur : Annie DELRIEU

Exposé des motifs :

Existant depuis plus de 30 ans, la fête des Fraises est l'une des fêtes populaires les plus importantes de Maxéville.

En 2015, la municipalité a souhaité redonner un second souffle à cette fête en modifiant son contenu et sa temporalité. La fête des fraises est désormais organisée le deuxième week-end de juin.

Le point d'orgue de la fête des fraises aura lieu le samedi soir et le dimanche journée, dans le parc de la mairie, où spectacles, musique et animations seront proposés pour tous les publics.

La ville de Maxéville souhaite agrandir le marché d'artisans et d'artistes débuté l'année dernière en offrant également aux producteurs locaux la possibilité de participer.

Les emplacements seront proposés gratuitement.

.../...

Décision :

Après avis favorable de la commission Sport, Loisirs, Culture, Animations et Associations qui s'est réunie en date du 29 avril 2016, il vous est proposé :

- D'autoriser la tenue d'un marché d'artisans et d'artistes, dans le parc de la mairie, le dimanche 12 juin 2016 lors de la fête des fraises.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – LOT 2 : EQUIPEMENTS INDIVIDUELS – AVENANT N°6

Rapporteur : Olivier PIVEL

Vu le code des Marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 relative aux délégations reçues par Monsieur Le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, lot 2 : équipements individuels, entretien P2 et P3, notifié le 29 juin 2009 à la société ENGIE HOME SERVICES (ex SAVELYS) pour une durée de huit ans à compter du 1er septembre 2009, il y a lieu de modifier les équipements comme suit :

Avenant n°6 :

- suite à la vente de la maison sise au 8 Rue de la République (maison DUPUIS) il n'y a plus lieu de prendre en charge les frais de maintenance de la chaudière murale. Ceci entraîne une moins-value d'un montant de 155,00 € HT par an ;
- suite à la reprise de la gestion des locaux de Max'Net situés 4 avenue Patton, par Union Locale pour l'Initiative Solidaire (ULIS) représentée par M. Pierre CLAUDE, délégué général, il n'y a plus lieu de prendre en charge les frais de maintenance de la chaudière murale. Ceci entraîne une moins-value d'un montant de 155,00 € HT par an.

.../...

Pour mémoire, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- par délibération en date du 18 octobre 2010 : avenant n°1 concernant l'ajout de 6 chaudières (dont celle de la T.P.) et la suppression de 3 chaudières,
- par délibération en date du 26 septembre 2011 : avenant n°2, ajout des 8 chaudières de la gendarmerie en attente de la vente,
- par délibération en date du 28 janvier 2013 : avenant n°3, suppression des 8 chaudières de la gendarmerie suite à la vente de cette dernière,
- par délibération en date du 26 juin 2014 : avenant n° 4, d'une part suite à l'incendie du pavillon COLIN rue des Brasseries et l'interdiction d'y habiter, suppression du contrat des 2 chaudières murales gaz, d'autre part un autre prestataire de service a été retenu par la Trésorerie Principale : suppression du contrat pour la chaudière murale de l'appartement,
- par délibération en date du 25 septembre 2014 : avenant n° 5, suppression de la chaudière de l'immeuble situé 97 route de Metz, suite à la vente de celui-ci.

Montant initial € HT	Avt 1 € HT	Avt 2 € HT	Avt 3 € HT	Avt 4 € HT	Avt 5 € HT	Avt 6 € HT	Nouveau montant € HT	Moins Value %
7 530	515	1120	-1 120	- 504	- 155	- 310	7 076	6,02

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 3 mai 2016 il vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 au marché précité.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – 1ERE ENVELOPPE CONSACREE AUX GRANDES PRIORITES

Rapporteur : Olivier PIVEL

Vu l'article 159 de la loi de finances pour 2016,

Vu la circulaire n°5835/SG du Premier Ministre du 15 janvier 2016.

Exposé des motifs :

Par circulaire visée en référence, le Premier Ministre a annoncé la mise à disposition exceptionnelle pour l'année 2016 d'une enveloppe d'un milliard d'euros destinée à conforter les initiatives en matière d'investissement public.

Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et leurs établissements publics à fiscalité propre est ainsi créée comprenant 2 parts :

- 500 M€ consacrées à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités ;
- 300 M€ dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou développement des bourgs-centres.

.../...

Les projets présentés doivent être des opérations d'investissement susceptibles d'être engagées en 2016.

La Ville de Maxéville est en mesure de présenter deux dossiers entrant dans les 7 catégories de projets éligibles au subventionnement, à savoir :

- dans la catégorie mise aux normes des équipements publics, avec la tranche 2016 de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P.) de la commune.
Ce programme comprend la mise aux normes de l'Eglise Saint Martin, de la Trésorerie Publique, de la salle du Parc, du Pôle Service Emploi, de la salle Leclerc, du Parc de la Mairie et du cimetière communal.
Seule la mise en accessibilité du complexe sportif Léo Lagrange déjà subventionnée à 80% dans le cadre des Dotations Politiques de la Ville ne peut être présentée.
Le total de l'investissement éligible se monte donc à 107 008 € H.T.
- Dans la catégorie rénovation thermique avec le remplacement des éléments de chauffe et l'isolation sous toiture de la ludothèque du centre, avenue Patton, pour un montant de 18 250 € H.T.

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention cumulée pour chacune de ces opérations de 100 200,40 € correspondante à 80% du montant HT de dépenses éligibles de 125 258 € HT (soit 150 309,60 € TTC).

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, participation citoyenne qui s'est réunie en date du 3 mai 2016 il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer les conventions et toutes autres pièces afférentes à cette sollicitation.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
:Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

62-2016
Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Rapporteur : Jacqueline RIES

Vu l'article L 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée),

Vu la circulaire du 30 août 1988, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

Exposé des motifs :

Le conseil municipal de Maxéville, en séance du 12 décembre 2012, a délibéré favorablement sur le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté par l'assemblée départementale le 9 décembre 2013.

Dans le cadre de ce plan départemental, la Ville de Maxéville s'est engagée, en ce qui concerne les voiries communales :

.../...

- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

De plus, une convention de passage relative aux parcelles privées communales concernées par la randonnée a pu être validée en date du 12 mars 2013 entre la Ville de Maxéville et le département de Meurthe et Moselle.

Depuis, dans le cadre de la gestion de son plan, le département a été sollicité pour l'élargir avec la création de nouveaux projets, modifier les itinéraires inscrits pour les sécuriser ou suite à un refus de passage.

Les documents joints à la présente délibération ont ainsi pour objet de modifier et d'intégrer, par avenant, de nouveaux tronçons au P.D.I.P.R.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, participation citoyenne qui s'est réunie en date du 3 mai 2016 il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITE DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER ET LA COMMUNE DE MAXEVILLE « ESPACE SANS TABAC »

Rapporteur : Mounia EL BAZINI

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 relative aux délégations reçues par Monsieur Le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT,

Exposé des motifs :

La Ligue nationale contre le cancer est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique.

La Ligue lutte dans quatre directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage, actions pour les malades et leurs proches, recherche, missions sociétales.

C'est dans cette organisation que s'expriment la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est particulièrement important dans les domaines de la prévention, promotion du dépistage, de l'action pour les malades et missions sociales en direction des populations en situation de précarité.

La commune de Maxéville participe activement à la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé (C.L.S) de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Ce C.L.S demande aux villes signataires de mettre en œuvre plusieurs types d'actions dont celles contribuant à la lutte contre les conduites addictives et celles participant au développement d'un environnement favorable à la santé des habitants du Grand Nancy.

La commune de Maxéville a pour volonté de lutter contre les nuisances addictives et de développer un environnement favorable à la santé des habitants.

C'est dans le cadre de ce contrat mais également pour soutenir les actions de la Ligue contre le cancer, association d'utilité publique, que la commune de Maxéville souhaite associer son action à celle de la Ligue au travers de la présente convention.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, participation citoyenne qui s'est réunie en date du 3 mai 2016, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 20 mai 2016**

L'an deux mille seize, le vingt mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le treize mai 2016, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le treize mai 2016.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints) Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, Mme BELLUSSI, Mme BEDEL, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, M. BONAMOUR, M. HALDRIC, Mme LOUIS, M. GARNAUD

Absents ayant donné procuration :

- M. BONHOMME Didier à M. MIRON Romain
- Mme WOJTYNIA Marie à M. GARNAUD Jean-Paul

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELRIEU Annie et Mr. HALDRIC Benjamin ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**CAMPAGNE MUNICIPALE DE RAVALEMENT DE FACADES ET D'ISOLATION
 ACOUSTIQUE**

Rapporteur : Olivier PIVEL

La commission municipale de l'Amélioration de l'Habitat qui s'est réunie le 3 mai 2016 a émis un avis favorable à l'attribution de prime aux propriétaires des immeubles suivants :

Isolation acoustique :

Nom du pétitionnaire	Adresse	Montant définitif en €
HOUNG ON SEING Francesa	4, rue Sainte-Barbe	1 574 €
CHAKROUNE Samir	69, rue Gambetta	900 €
ZIEGLER Jacqueline	47, rue de la République	758 €
DEVENEY Lucette	53, rue de Lorraine	776 €
DEBUY Stéphane	12, allée David	790 €
Total =		4 798 €

Ravalement :

Nom du pétitionnaire	Adresse	Montant définitif en €
MAOKHAMPION Bounkhiao	17, rue de l'Orne	612 €
PAJOR Eugène	87, rue Gambetta	748 €
ALPHA CONSEIL	4-6, rue Marcel Simon	936 €
MUNIER Martial	32, rue de la Madine	475 €
	Total =	2 771 €

Décision :

Après avis favorable de la commission Amélioration de l'Habitat qui s'est réunie en date du 3 mai 2016, il vous est proposé :

- D'accepter l'attribution des primes municipales, objet de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

(Mme Noëlle BAR et Mr. Michel BONAMOUR ne prennent pas part au vote)

